

Une nouvelle fois, les assurés et bénéficiaires de rente profitent d'une année de placement réussie

Chers assurés,
Chers bénéficiaires de rente,

La caisse de pension Mikron peut une nouvelle fois se retourner sur une année de placement réussie. À la fin du mois d'octobre 2017, le rendement s'élevait à plus de 8%. Ce sont principalement les marchés des actions en plein boom qui nous ont permis d'atteindre ce résultat supérieur à la moyenne.

Lors de sa séance de novembre 2017, le conseil de fondation a décidé de faire profiter les assurés actifs ainsi que les bénéficiaires de rente de manière égale de ce bon résultat de placement. Dans ses décisions, le conseil de fondation a tenu compte des défis futurs posés aux caisses de pension, comme les taux historiquement bas ou encore l'espérance de vie en hausse.

Rémunération des avoirs de vieillesse à 8,0%

Le conseil de fondation a décidé de fixer la rémunération des avoirs de vieillesse (part obligatoire et sur-obligatoire) à 8,0% à fin 2017. Cette démarche est synonyme d'une amélioration significative des prestations en comparaison au taux d'intérêt minimum légal de 1,0% pour l'avoir de vieillesse obligatoire.

Versement d'une rente mensuelle supplémentaire

Le conseil de fondation a décidé de verser une rente mensuelle supplémentaire à effet unique à tous les bénéficiaires de rente au mois de décembre 2017. Le versement devrait avoir lieu le 15/12/2017. Le conseil renonce toutefois à une augmentation générale des rentes au 01/01/2018.

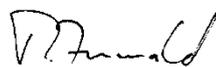
Nous vous souhaitons à vous et à votre famille de bonnes fêtes de Noël et tous nos vœux pour la nouvelle année.

Boudry, décembre 2017

Caisse de pension Mikron



Martin Blom
Président du conseil de fondation



Marco Zumwald
Directeur